

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/12/2014

Date de la convocation:

08/12/2014

Date d'affichage:

09/12/2014

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

L' an 2014 et le 15 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente à GUNSTETT sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. KLIPFEL Jean-Louis

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, ROTH Marie-Louise

Secrétaire de séance :

M. WERNERT Stéphane.

Réf : 142.2014

Vote : A la majorité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

142.2014 : Partenariat avec le collège Mac Mahon de Woerth : validation du programme d'actions 2014-2015.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon de Woerth,

Vu la délibération n° 110.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 relative au programme d'actions année scolaire 2012-2013 avec le collège Mac Mahon de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n°138.2013 du conseil communautaire du 04.11.2013 « programme d'actions 2013-2014 avec le collège Mac Mahon de Woerth»,

Considérant la proposition de programme d'actions 2014-2015 élaboré en partenariat avec le collège Mac Mahon de Woerth,

Considérant l'avis de la commission cohésion sociale du 13.11.2014,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2014-2015 en cohérence avec la convention de partenariat, déclinée en 5 axes principaux,**
- **D'autoriser le président à signer le programme d'actions 2014-2015 avec le collège Mac Mahon de Woerth, et d'inscrire en conséquence les crédits nécessaires à sa réalisation au budget principal 2015,**
- **D'autoriser la diffusion des supports et la mise à disposition des matériels en lien avec la bonne réalisation du programme d'actions 2014-2015, de fixer l'enveloppe financière à 5 500 €, hors mise à disposition de moyens matériels estimés à 1 200 € (3 000 km de déplacements pour l'année scolaire) et humains (équipe d'animateurs – estimé à 1 000 heures d'intervention sur l'année scolaire).**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEBOURG le :

et publication ou notification du :

